



Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-deux le 02 mai , à vingt-heures quinze, le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Gilles BURGEVIN, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Nombre de votants : 17

Date de convocation du Conseil Municipal : 26/04/2022

PRESENTS : MM. BURGEVIN G. - ASSELIN J-C. - MOTTEREAU V. - EPIN Y. - ROLLION F. - MARCHAND P. - PLOTTON C. - VIEILHOMME B. - PACQUIGNON B. - FERREIRA F. - MACRON L. - HALL S. - PELLETIER I. - SOUESME F. - PINÇON M. - QUELIN M.

ABSENTS : MM. BOIZEAU-QUEVRE N. (pouvoir à SOUESME F.) - COURTES U. - GASNIER G. -

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

Monsieur Mathieu QUELIN a été élu secrétaire de séance.

I.- APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 04 AVRIL 2022

Le Procès-Verbal est adopté à l'unanimité.

II. - CONTRAT BORNE DE RECHARGE ELECTRIQUE

Dans le cadre de l'aménagement de l'entrée Nord de la Commune, Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que l'installation d'une borne de recharge pour véhicule électrique est prévue dans le Marché.

A cet effet, un contrat d'exploitation IRVE (Infrastructure de Recharge de Véhicule Électrique) comprenant la maintenance, la supervision et l'encaissement est proposé avec le prestataire fournisseur de borne E-Totem selon les modalités suivantes :

Parc :

- 1 borne e-Premium 2x22 kVA
- Accès public avec inscription Girève

Supervision :

Prestation	Unité	Type d'abonnement	Prix € HT
Intégration d'une station à la supervision	Forfait	Frais fixe	150 €
Gestion du dossier advenir	Forfait	Frais fixe	100 €
Frais fixe de mise en place du TPE	Forfait	Frais fixe	400 €

Frais fixe Solution QR code	Forfait	Frais fixe	300 €
Gestion déléguée	An	Annuel pour 2 points de charge	312 €
Ouverture des points de charge sur Girève	An	Annuel pour 2 points de charge	120 €
Abonnement annuel carte SIM	An	An	75 €
Abonnement serveur bancaire TPE	An	An	120 €
Taux de commission e-Totem sur le Chiffre d'affaires des charges	%	Trimestriel	10 %

Maintenance :

Prestation	Unité	Prix € HT
Maintenance Préventive annuelle pour une borne 2x22 kW	Forfait	180 €
Taux Horaire Main d'œuvre Technicien	Heure	66 €
Forfait déplacement Panne de Type 1 GTI	Forfait	66 €
Forfait déplacement Panne de Type 2 GTI	Forfait	66 €
Forfait déplacement Panne de Type 3 GTI	Forfait	120 €
Forfait déplacement Panne de Type 1 GTR	Forfait	66 €
Forfait déplacement Panne de Type 2 GTR	Forfait	66 €
Forfait déplacement Panne de Type 3 GTR	Forfait	120 €

Tarif des charges :

Système tarifaire n°4 : 0.30 € TTC / kwh + Tarif stationnement en fin de charge (0.50 € TTC les 5 min après franchise de 30 min et plafond de 72 € TTC)

Reversement de recettes :

Reversement trimestriel tel que défini au chapitre 4.8 et 4.9

Après avoir pris connaissance du contrat et de ses annexes,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** les termes du contrat d'exploitation avec la société E-TOTEM, annexé à la délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Fait à St Benoît-sur-Loire, le 02 mai 2022.

Le Maire
Gilles BURGEVIN

